



ETUDE PORTANT SUR LES PERSPECTIVES DE REVALORISATION DES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE DE LA GUINEE

CONAKRY, JANVIER 2010

A partnership project of the Alliance for Peacebuilding and swisspeace

1320 19th Street NW, Suite 410 • Washington, DC 20036, USA
Tel : +1.202.822.2047 • Fax: +1.202.822.2049 •

Sonnenbergstrasse 17 • P.O. Box, CH-3000 Bern 7, Switzerland
Tel. +41 (0)31 3301087 • Fax: +41 (0) 31 3301213 •

www.beforeproject.org

Table des matières

Préambule.....	3
1. Introduction historique	4
1.1 L'après 1996	4
2. Les défis et menaces pour les Forces de Défense de Sécurité	5
2.1 Défis et menaces exogènes	5
2.1.1 Le trafic de drogue.....	5
2.1.2 Les conflits extérieurs.....	5
2.1.3 La gestion des volontaires.....	5
2.2 Défis et menaces internes.....	5
2.2.1 La division ethnique.....	5
2.2.2 L'inégalité de traitement	5
2.2.3 Les départs à la retraite.....	6
3. Revalorisation des Forces de Défense et de Sécurité	7
3.1 Processus de recrutement	7
3.2 Formation et qualification des recrues.....	8
3.3 Gestion des ressources humaines	8
3.4 Restauration des cantonnements et des infrastructures militaires.....	8
3.5 Création ou redynamisation du service social des Forces de Défense et de Sécurité ..	9
3.6 Création de la mutuelle des Forces de Défense et de Sécurité:.....	9
3.7 Relations civilo-militaires – le concept Armée-Nation	9
3.8 La drogue	10
3.9 La protection civile – Sapeurs Pompiers	10
4. Reconversion et réinsertion des militaires toutes armes.....	12
4.1 Réinsertion d'éléments des Forces de Défense et de Sécurité libérés.....	12
4.2 Les militaires membres du CNDD	12
4.3 Les Généraux, les Colonels et les Lieutenant-Colonels	13
4.4 Les secteurs suivants pourraient être explorés	13
5. Recommandations	14

6. Conclusion.....16

Préambule

La présente étude traite de la revalorisation des Forces de Défense et de Sécurité de la Guinée; elle fait partie du plan d'action de BEFORE qui a été élaboré au cours de l'atelier de "réflexion sur une stratégie de consolidation de la paix en Guinée" en mai 2009. Elle fait ressortir les différents facteurs qui pourraient conduire à cet objectif qui est d'aider les Forces de Défense et de Sécurité guinéennes à agir de manière orthodoxe, conformément aux lois et règlements en vigueur. Ainsi, elles éviteront de commettre des dérapages du genre de ce qui a été constaté en Guinée, notamment à Conakry. L'étude traite également de la réinsertion des militaires libérés et de la reconversion de certains militaires en activité, de même que les militaires membres du Conseil National pour la Démocratie et le Développement (CNDD), après la transition.

Cette étude ne traite pas de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) qui est un travail de fond, de profonde restructuration qui englobe également la justice, l'administration pénitentiaire, la prise en compte du genre, la sécurité humaine, les systèmes de sécurité qu'offrent les sociétés privées, etc. La Réforme du Secteur de la Sécurité est engagée par des institutions internationales telles que l'organisation des Nations Unies et ses partenaires parmi lesquels figurent les organisations continentales, régionales et sous-régionales¹.

La Guinée est déjà éligible pour bénéficier des fonds de ce bureau de peacebuilding des Nations Unies qui a prévu un plan d'urgence pour le pays depuis avril 2009. Les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO ont demandé à la commission de la CEDEAO le 17 octobre 2009, d'initier un programme de Réforme du Secteur de la Sécurité en Guinée avec l'appui de l'Union Africaine, des Nations Unies et d'autres partenaires. Le CNDD et le gouvernement guinéen ont eux aussi demandé au Groupe de Contact International sur la Guinée (GIC/G) une réforme des secteurs de la sécurité.

Les facteurs traités dans la présente étude sont incontournables pour une telle réforme et les résultats et recommandations pourront servir à alimenter l'étude sur la réforme du Secteur de la Sécurité envisagée par les institutions internationales.

Cette étude a été menée par une équipe de consultants dirigée par le Général Lamine Cissé de la République du Sénégal.

¹ L'étude préliminaire d'un tel programme doit être réalisée par une importante équipe pluridisciplinaire sur le terrain pendant trois mois au moins et la réforme elle-même s'étale sur plusieurs années, avec, comme source principale de financement le "peacebuilding support office" à New York.

1. Introduction historique

Depuis l'indépendance, les Forces de Défense et de Sécurité de la Guinée sont au centre du dispositif national. Aucune décision, orthodoxe ou arbitraire ne pouvait être prise sans tenir compte du facteur que constituent ces Forces. Elles étaient devenues incontournables dans la gestion du pays, et renforçaient leur enracinement dans le système par une organisation conforme à cette situation, qui devenait de plus en plus, un objectif fondamental. Aujourd'hui encore, elles tiennent les rênes du pouvoir au sommet de l'Etat dans le cadre d'une transition.

L'Armée et la Gendarmerie guinéennes dont les premiers éléments sont issus des troupes coloniales françaises, ont fait leur preuve sur tous les champs de bataille dans le monde ; leurs noms sont régulièrement cités à travers tous les monuments de gloire à la force noire, les batailles les plus meurtrières, les lieux où ils ont été fusillés et les cimetières les plus parlants, de par le symbole qu'ils contiennent et les souvenirs qui jaillissent de leur sol. Elles sont même glorifiées par les fondateurs de la première résistance vosgienne, en France. C'est le devoir de mémoire et la résistance africaine devant le ravage de la force de l'oubli. Ces Forces ont également effectué plusieurs interventions pour la libération de pays qui luttaient pour leur indépendance, tels que l'Angola, la Guinée-Bissau et le Cap Vert ; elles ont, par la suite, participé à plusieurs opérations au titre des Nations Unies ou d'organisations sous-régionales. Aujourd'hui, les difficultés qu'elles rencontrent n'entament en rien le caractère aguerri de la troupe.

A la mort de Sékou Touré en 1984, l'Armée a adoptée une position qui l'a déviée de sa mission traditionnelle. En février 1996, l'indiscipline a gagné la troupe, conduisant ainsi à l'émeute alors la plus violente de la 2^{ème} République. Cette attitude était la conséquence d'une rupture de l'harmonie dans les relations "civilo-militaires". Il y a eu quelque part, un manquement dans les différents rôles que chaque partie doit jouer au niveau de l'autorité qui commande et du subordonné qui exécute.

Le février 1996 est ainsi devenu une date repère dans l'histoire récente des Forces de Défense et de Sécurité de la Guinée. C'est suite à ce violent mouvement d'humeur des soldats que les salaires de ces derniers ont été augmentés et les indemnités dues ont été intégrées dans le payement des soldes.

1.1 L'après 1996

Après 1996, les Forces guinéennes ont connu d'autres épreuves dont :

- Les interventions dans les guerres extérieures (Libéria, Sierra Léone, Guinée-Bissau),
- L'invasion des rebelles Sierra Léonais et Libériens de l'an 2000, vaillamment repoussée. Ces opérations extérieures, menées avec un professionnalisme remarqué, ne sont pas conjugables avec :
- Les dérapages dans les maintiens de l'ordre en 2006, 2007, 2008 et 2009. Ces derniers événements ont détérioré les rapports entre les populations civiles et les Forces de Défense et de Sécurité qui, devant l'ampleur des dégâts, ont eu à demander pardon au peuple de Guinée lors d'une grande concertation nationale.

Les règles d'emploi pour le maintien de l'ordre n'étaient pas respectées, surtout l'ordre d'intervention : La Police d'abord, la Gendarmerie ensuite en cas de besoin, et l'Armée après, si nécessaire, pour appuyer les deux forces de 1^{ère} et 2^{ème} catégories (Police, Gendarmerie), qui sont déjà en action.

Il n'y avait pas de règle de procédure ni de sommation. Il arrivait que toutes les Forces de Défense et de Sécurité se retrouvent à un même barrage sans coordination. La non-

définition ou le non-respect des secteurs d'intervention entraînent la confusion sur le terrain et favorisent les bavures, toujours lourdes de conséquences.

2. Les défis et menaces pour les Forces de Défense de Sécurité

2.1 Défis et menaces exogènes

2.1.1 Le trafic de drogue

La bande sahélienne qui va de l'Océan Atlantique aux confins du Darfour est devenue le lieu privilégié de transit de la drogue dure en provenance de l'Amérique Latine. Les Forces de Défense et de Sécurité guinéennes sont confrontées à ce problème ; elles ont du mal à organiser, au niveau national, une lutte efficace et orthodoxe contre ce fléau ; et elles attendent la concrétisation du projet de stratégie commune que doivent définir l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest. Il y a, à la fois, un manque de moyens et un défaut d'application des règles d'intervention harmonisées entre les différentes forces (Police, Gendarmerie, Armée) ; la drogue saisie constituant une marchandise bien prisée que chaque force veut gérer. En Afrique, ceci n'est pas l'apanage de la Guinée.

2.1.2 Les conflits extérieurs

Les conflits armés qui se sont déroulés en Sierra Léone, au Libéria et récemment en Côte d'Ivoire (où la zone de confiance n'existe plus à la frontière), ont déversé aux confins de la Guinée des milliers d'ex rebelles dont la gestion et la maîtrise totale échappent encore aux pays concernés. Ce sont des jeunes gens qui n'attendent qu'une zone déstabilisée pour s'y déverser et "rendre service". Ils seraient difficilement contenus par les Forces guinéennes, si celles-ci avaient à faire face, en même temps, à des troubles internes.

2.1.3 La gestion des volontaires

Ces éléments ont participé à l'opération de refoulement des rebelles en l'an 2000 et ont fait environ douze mois aux côtés des armées. Démobilisés, ils se considèrent abandonnés, hormis une partie qui a bénéficié de modestes projets du PNUD dans la région forestière. Aujourd'hui, ces volontaires (au nombre de 7116 en 2004) constituent un danger réel; certains disposent d'armes et procèdent à des braquages et vols à main armée.

En dehors de ces menaces et défis à caractère exogène, les Forces de Défense et de Sécurité font face à d'autres défis.

2.2 Défis et menaces internes

Ces problèmes internes peuvent être des facteurs de déstabilisation. Il s'agit de :

2.2.1 La division ethnique

Les Forces guinéennes connaissent les mêmes problèmes de divisions ethniques que le reste de la société. Ceci est essentiellement dû au système de recrutement qui n'est pas pluriethnique ni national et tient peu compte de la division et représentativité régionale au moment de la phase d'incorporation. L'homogénéité est alors effritée.

2.2.2 L'inégalité de traitement

Elle se situait entre quelques supérieurs qui ne se plaignaient pas de leur existence matérielle et les Sous-officiers et hommes du rang qui tentaient de survivre.

La faiblesse des salaires et le non-paiement de certaines indemnités ont poussé la troupe à se reconnaître dans les revendications des syndicalistes, dès lors que les préoccupations étaient quasiment les mêmes. (Les salaires sont payés depuis les événements de 2007-2008). Mais cette situation reste fragile car liée aux possibilités budgétaires de l'Etat.

2.2.3 Les départs à la retraite

Ces mises à la retraite ne respectaient pas une règle définie, et applicable à tous, ce qui a occasionné une crise générationnelle, inévitable dans pareilles circonstances. Cette fracture a du mal à se souder.

Ces différents phénomènes exogènes ou internes ont fait que les Forces de Défense et de Sécurité guinéennes sont devenues une partie sensible des problèmes du pays et un acteur incontournable dans tout arrangement consensuel ou prise de décision arbitraire. Elles sont totalement impliquées dans la chose politique; c'est bien cette situation qui les a poussées à des dérapages ayant créé une détérioration notoire des relations avec les populations et le retrait de la confiance de celles-ci vis-à-vis des Forces de Défense et de Sécurité, celles-là mêmes qui sont chargées de leur protection et de la sauvegarde de leurs biens.

Face à cette situation, et pour un si grand pays comme la Guinée, avec son passé glorieux qui a tant contribué à l'histoire africaine, son peuple si fier et son immense potentiel en matière de ressources, quelle stratégie faudrait-il adopter pour réussir une assistance majeure au profit des Forces de Défense et de Sécurité ? L'objectif de toute assistance devra être la revalorisation.

3. Revalorisation des Forces de Défense et de Sécurité

Dans une République, les Forces de Défense et de Sécurité ont la mission régalienne de défense de l'intégrité du territoire, de protection des populations et de leurs biens pour sauvegarder et renforcer la souveraineté nationale. Cette posture s'accompagne du respect des droits humains et des règles de démocratie. Elles doivent être au service de la Nation, participé à son édification, en contribuant à la réalisation de ses infrastructures, à la défense et au renforcement de ses institutions, et à la formation d'un citoyen modèle, doté d'un sens civique affirmé. En participant à la défense économique et à la lutte contre la nouvelle criminalité, en particulier celle de la drogue, elles pourront alors devenir des forces professionnelles. Ce professionnalisme devra ainsi reposer sur des qualités intrinsèques telles que :

- Un caractère républicain éprouvé qui se traduit par la soumission au pouvoir politique;
- Un caractère national avéré qui ne permet pas de privilège de naissance, d'origine ethnique ou religieuse, mais plutôt une possibilité à tout militaire d'accéder au sommet de la hiérarchie, quelle que soit son origine sociale, les rangs faisant la symbiose de toutes les composantes de la Nation;
- Un crédo qui s'appuie sur l'excellence, permettant de faire bénéficier les personnels d'une solide formation : les Officiers et les Sous-officiers formés dans les écoles nationales et étrangères prestigieuses; les militaires du rang passant par un cycle de formation et de promotion qui en font des spécialistes au niveau de leur emploi respectif; une formation en cours de carrière qui permet la sélection des élites surtout parmi les Officiers;
- Une aptitude à remplir la mission régalienne dans un esprit prospectif, dès lors qu'elles seront dotées d'un potentiel de combat, avec une chaîne de commandement structurée et disposant de capacités en opérations intérieures comme extérieures.

C'est à ce prix que les Forces de Défense et de Sécurité deviendront cet outil de défense poli, discipliné, hiérarchisé, prêt à répondre présent avec loyauté et dévouement, dans le cadre régulier des lois et règlements qui fondent leur existence. Ainsi, elles ne trahiront plus leur vocation, en jetant leurs capacités de destruction contre la multitude aux mains vides, dont elles ont pour mission de préserver la sécurité.

La Guinée a besoin que ses Forces de Défense et de Sécurité soient revalorisées. Pour cela, il s'avère absolument nécessaire d'entreprendre certaines actions, en prélude à une réforme profonde.

3.1 Processus de recrutement

Procéder à une tournée nationale de recrutement par le biais d'une commission nationale, pour sélectionner un certain nombre de jeunes gens et de jeunes filles volontaires pour servir dans les Forces de Défense :

- Tests psychologiques et médicaux pour déterminer ceux qui sont aptes à servir sous l'uniforme.
- Le contingent à recruter est défini par l'autorité, en fonction des ressources budgétaires disponibles à cet effet.
- Procéder, à partir de cette masse, à une sélection pluriethnique et au prorata de la démographie par région naturelle du pays.
- Effectuer une nouvelle visite médicale et des tests physiques et psychotechniques pour détecter les derniers cas de drogués ou de malades graves.
- Incorporation du contingent.

Il faut verrouiller tout le système depuis la tournée de recrutement jusqu'à l'incorporation afin que des services ne soient achetés ou que des interventions d'autorités ou de supérieurs ne

puissent aboutir. Ce type de recrutement fera ressortir le caractère national recherché, faisant des Forces de Défense une émanation de l'ensemble de la Nation. Le respect de l'équilibre ethnique et régional, culturel et religieux dans le recrutement est un gage d'unité et de cohésion pour toute la Nation ; c'est à ce prix que le caractère républicain des Forces sera garanti.

En Guinée, les textes qui régissent le système de recrutement existent et sont très clairs. Le service militaire est obligatoire. Références : Statut Général des Armées loi L/ 97/ 034/ AN du 3 juin 1997, article 3 à 8.

3.2 Formation et qualification des recrues

En application de l'article 9 du Statut Général des Armées, toutes les recrues sont envoyées dans les Centres d'Instruction d'Infanterie où elles subissent la Formation Commune de Base (F.C.B) de neuf (9) mois avant d'être affectées dans leur corps respectif pour leurs formations spécialisées.

Face à la dégradation des mœurs et à certains effets négatifs de la mondialisation, des jeunes africains ne se soucient guère des vertus traditionnelles de leur pays et du respect de certaines règles de conduite en société; cependant, ces repères culturels constituent le fondement de l'identité nationale. Aussi, serait-il indispensable d'intégrer l'Education Civique dans le programme de formation afin de permettre aux recrues de maîtriser toute la symbolique nationale.

3.3 Gestion des ressources humaines

La durée de service légal est de 18 mois (*Référence Arrêté N° BN/ 088/ PRG/ MDN/ CAB du 3 Juin 1997 vu son article 1*). Le temps de séjour dans le grade par catégorie de personne, les systèmes d'avancement par grade sont tous consignés dans le statut général des militaires (la loi portant statut des militaires).

En ce qui concerne la mise à la retraite du personnel, le statut prévoit :

- Officiers Subalternes 55 ans d'âge ou 30 ans de service.
- Officiers Supérieurs 58 ans d'âge ou 35 ans de service.
- Officiers Généraux 60 ans d'âge au plus ou 37 ans de service.
- Officiers féminins, limite d'âge 45 ans ou 25 ans de service.

Il est donc clair que les textes existent, mais l'application ne se faisait pas de la manière la plus orthodoxe. Il n'est pas rare de voir du personnel des Forces Armées et de Défense dépasser l'âge de la retraite de 5 à 10 ans.

Le Statut Général des Armées est révisé. Il devient absolument nécessaire de procéder à la signature de la nouvelle mouture.

La seule recommandation serait l'application stricte des textes en vigueur et prévoir aussi le dégagement de certains militaires vers des fonctions honorifiques ou du domaine réservé du chef de l'Etat. (Représentations diplomatiques, institutions internationales etc.)

3.4 Restauration des cantonnements et des infrastructures militaires

Les cantonnements sont insuffisants et vétustes; c'est la raison pour laquelle la majorité des soldats vivent dans les quartiers, souvent en banlieue, avec leurs armes. En plus, lors des mutineries et conflits internes, les armes sont volées; l'obscurité fréquente dans les quartiers due au manque d'électricité favorise ainsi les braquages et vols à main armée. La remise en

état de ces infrastructures pourrait être effectuée par les militaires eux-mêmes. Il suffira de leur fournir les matériaux de construction. Il est vrai que depuis l'avènement du CNDD, ces travaux ont débuté avec une entreprise privée ; cependant une formule de session de partie des travaux pourrait permettre aux Forces Armées, par le biais du génie militaire, de prendre part à cette œuvre. Ce corps d'élite pourrait davantage se revaloriser en participant également à la reconstruction des bâtiments administratifs et même privés saccagés lors des différentes émeutes.

3.5 Création ou redynamisation du service social des Forces de Défense et de Sécurité

Le service social est un élément essentiel pour développer le facteur humain au sein des hommes en uniforme, en direction notamment de leurs familles. Pour ce faire, il faut :

- Recruter des assistantes sociales diplômées et qualifiées, chargées de l'enseignement technique ménager au profit des épouses et familles des militaires, et de la gestion éventuelle de quelques différends dans les familles de militaires. Ce service au niveau national sera éclaté dans chaque zone militaire et surtout dans les garnisons isolées.
- Procéder à l'acquisition d'équipements (machines à coudre, appareils électroménagers, etc.)
- Dégager une somme modique du budget des Forces Armées pour l'appui aux centres sociaux. En plus, des expositions-ventes peuvent être faites par les centres avec des réalisations des femmes. Le volet scolarisation des femmes doit également être pris en compte.

Une mission pourrait se rendre au Sénégal pour s'informer du système de service social adopté dans ce pays.

3.6 Création de la mutuelle des Forces de Défense et de Sécurité:

La mutuelle permet la prise en charge partielle des soins médicaux et des achats de médicaments pour les personnels et leurs familles. Elle permet également d'améliorer les revenus des personnels retraités. Les fonds proviendraient, entre autres, des cotisations des mutualistes prélevées à la source. La mutuelle est gérée par un conseil d'administration. Une mission pourrait se rendre au Sénégal pour s'informer du système de service de la mutuelle adopté dans ce pays.

3.7 Relations civilo-militaires – le concept Armée-Nation

La redynamisation de ce volet permettra d'améliorer l'image des Forces de Défense et de Sécurité et de redonner confiance aux populations traumatisées par le comportement de celles-ci lors des mutineries. Il faut une approche et un dialogue permanents avec des moyens de communications, des médias: télévisions et radios (tranches horaires), projections de films sur les réalisations des Forces Armées, organisation de kermesses et de journées portes ouvertes lorsque les casernes seront fonctionnelles. Il sera nécessaire de créer une Direction des Relations Publiques (DIRPA) qui dépend de l'Etat Major Général et sera la porte parole des Armées pour les choses militaires.

Dans son rôle de développement, l'Armée, à travers le génie, peut construire des pistes de désenclavement, et d'aviation, des ponts et passerelles, des habitats sociaux, etc. Ces activités feront apparaître un autre visage des Forces de Défense et de Sécurité qui permettra de rapprocher l'Armée des populations.

Ce concept Armée-Nation (les Forces Armées et de Sécurité sont au service de la Nation, dont elles sont l'émanation) qui se caractérise par des missions civilo-militaires, constitue, à tous égards, une nouvelle forme de protection et d'assistance contre notamment des fléaux devenus ennemis, dès lors qu'ils tuent quotidiennement plus de personnes que la guerre elle-même.

3.8 La drogue

La drogue, devenue un phénomène grave pour le pays, touche tous les milieux: intellectuels, militaires de haut rang, urbains et ruraux. Elle gagne même des milieux pauvres et déshérités pour lesquels se procurer la drogue devient le seul but dans la vie.

En effet, le trafic illégal de drogue cause un mal dévastateur aux populations. En l'absence d'une réglementation rigoureuse et dissuasive (comme ce fut le cas en Guinée), il prospère avec la paupérisation croissante de celles-ci. Il est d'autant plus destructif qu'il accompagne les conflits dont il est souvent à la fois la cause et l'effet. Il cohabite, en bonne entente, avec tous les autres maux, particulièrement dans les zones d'insécurité ou incontrôlées, par exemple les bidonvilles.

C'est pourquoi, dès la prise du pouvoir par le CNDD, les nouvelles autorités ont considéré la lutte contre les narcotrafiquants comme une priorité dans la stratégie d'éradication de ce fléau, d'autant que la Guinée est considérée comme un pays de transit et aussi de consommation. Cette lutte se justifie pour une prévention de la violence et une préservation de la paix, en consolidant les acquis.

En un an, le service de répression du trafic de la drogue a eu un résultat positif. Cependant, il s'avère difficile de retrouver au niveau des services concernés les statistiques exactes de toutes les quantités saisies par les services suivants:

- Ministère à la Présidence chargé des Services spéciaux, de la Lutte Anti-drogue et du Grand Banditisme.
- La Gendarmerie Nationale.
- La Police Nationale.
- La Douane.
- L'Armée.

Par conséquent, il semble nécessaire de désigner un service centralisateur de toutes les drogues saisies par les différents services.

En ce qui concerne les cas particuliers comme la Justice, les drogues sous scellés feront l'objet d'une procédure entre ce service, la Justice et la Commission Nationale d'incinération.

Il est recommandé de poursuivre ces efforts en réorganisant la structure de lutte et en la renforçant en moyens humains et matériels. Il faudra également redéfinir et renforcer la coopération entre le service de lutte contre la drogue et les autres institutions de l'Etat dont les missions couvrent aussi ce domaine, telles que la Douane, la Police, la Gendarmerie, etc.

3.9 La protection civile – Sapeurs Pompiers

La protection civile est un élément important de la sécurité humaine qui elle-même prône non pas la protection exclusive de l'Etat mais aussi et surtout celle de l'individu. Elle compte parmi les mesures actives et passives visant à prémunir les populations de tous périls, tels que les catastrophes naturelles ou provoquées, les sinistres de tous genres (incendies, inondations etc.). Ces mesures participent à la consécration du Citoyen.

Le corps des Sapeurs Pompiers, sous la tutelle du ministère en charge de la Sécurité publique et en collaboration directe avec une Direction générale de la protection civile est le bras séculier apte à faire face à ces catastrophes. Il est commandé au niveau national par un Général, ou au moins un Colonel, avec des démembrements (compagnies ou groupements) au niveau de chaque région et si possible des préfectures.

Ce groupement national des Sapeurs Pompiers, corps paramilitaire, pourrait, en Guinée, être redynamisé, restructuré et renforcé en moyens humains et matériels. On procédera alors à un recrutement massif au niveau des militaires libérés ou autres 'volontaires'. De nombreux officiers et Sous-officiers pourraient servir valablement dans cette structure, après une formation technique complémentaire. Cette mesure viendra s'ajouter à celles relatives à la reconversion et la réinsertion des militaires de toutes armes.

4. Reconversion et réinsertion des militaires toutes armes

4.1 Réinsertion d'éléments des Forces de Défense et de Sécurité libérés

Toutes sortes de crises traversent les pays africains depuis quelques années; ainsi, les jeunes militaires libérés du service actif grossissent le rang des chômeurs et accroissent, d'une manière exponentielle, le taux de chômage.

Certains parmi ces libérés deviennent des délinquants dangereux, sachant manier les armes. Il faut développer plusieurs projets générateurs de revenus et viables dans le domaine de:

- Agriculture
- Foresterie
- Pêche- Pisciculture
- Chauffeurs et/ ou propriétaires de taxis ou d'autres moyens de transports, etc.

Les projets ciblés feront l'objet d'études spécialisées. Le cas des militaires membres du CNDD et ceux qui détiennent des fonctions gouvernementales ou administratives sont abordés ci-dessous.

4.2 Les militaires membres du CNDD

Depuis la mort du Général Lansana Conté, le CNDD a pris le pouvoir en Guinée, et a traversé trois phases dans la gestion de ce pouvoir:

1. La Junte s'est emparée du pouvoir par un coup d'Etat sans effusion de sang le 23 décembre 2008 sous la direction du Capitaine Moussa Dadis Camara; ce dernier a procédé à la dissolution de toutes les institutions républicaines et à la suspension de la constitution.

Aux premières heures de la prise du pouvoir, la population guinéenne, les partis politiques et la communauté internationale ont adhéré à son projet de politique et de société et aux objectifs de la Junte. Au fil du temps, la société guinéenne, et surtout les partis politiques ont perçu un changement de langage quant à la volonté de la Junte de ne pas se présenter aux élections. A partir de cette date les tensions deviennent vives, beaucoup de regroupements se sont créés et ont abouti à la mise en place des Forces Vives, composées de politiques, de syndicats et de la société civile.

Toutes ces difficultés, tensions et confrontations ont abouti aux événements du 28 septembre 2009 au stade du même nom, et à la tentative d'assassinat du Capitaine Dadis Camara le 3 décembre 2009.

2. La période du 3 décembre 2009 jusqu'au 15 janvier 2010 est marquée par une gestion hésitante du pouvoir, qui manque de clarté et de décision consensuelle, pendant que Dadis Camara est hospitalisé à Rabat ; les militaires de la Junte sont divisés.

Le 15 janvier 2010 est signé à Ouagadougou un protocole d'accord qui annonce une transition devant culminer aux élections.

3. Cette troisième phase caractérisée par une transition consensuelle avec un gouvernement d'union nationale est toujours dirigée par les mêmes militaires de la Junte.

Pour les militaires membres de la Junte qui ont participé à toutes ces phases de gestion du pouvoir, la question de réinsertion et de reconversion se pose. La liste des militaires de la

Junte figure en annexe. La plupart des officiers ont bénéficié d'avancement exceptionnel. Pour leur réintégration dans les rangs ou la remise à niveau de leur grade en conformité avec les règles, une commission spéciale pourrait être créée à cet effet.

4.3 Les Généraux, les Colonels et les Lieutenant-colonels

Les officiers Généraux et Supérieurs qui ne seront pas membres du nouveau gouvernement après la transition seront orientés vers des fonctions civiles pour leur reconversion ou réinsertion.

- Le cas des Généraux membres du gouvernement ou du CNDD jusqu'au gouvernement d'union nationale devrait être réglé d'une manière exceptionnelle, soit au niveau national, soit en liaison avec le médiateur pour les futurs postes qu'ils pourraient occuper en Guinée ou ailleurs.
- Le cas des Officiers Supérieurs (Colonels, Lieutenants-colonels et Commandants): à la fin de la transition, quel que soit le statut du nouvel Etat (civil ou militaire), les militaires aux commandes doivent retourner dans les casernes ou exercer d'autres fonctions à eux confiées par les nouveaux dirigeants.

Le retour de l'Armée dans les casernes n'est pas toujours chose facile, dans les circonstances de ce genre. Cependant, de bons projets de réinsertion pourraient convenir aux uns et aux autres.

4.4 Les secteurs suivants pourraient être explorés

- L'administration territoriale (Préfectures frontalières)
- Les entreprises d'Etat (Conseillers, Présidents de conseils d'administration, Directeurs) spécialement dans les compagnies et sociétés minières existantes. Telles : Compagnie de Bauxite de Boké (CBG), Russal Alumine, FRIGUIH, Société des Bauxites de Kindia (SBK), Société Aurifère de Guinée (SAG), Société Guinéenne de Palmiers et d'Hévéa (SOGUIPAH), Port Autonome de Conakry (PAC), Electricité De Guinée (EDG), Société d'Exploitation des Eaux de Guinée (SEEG), Société Alcoa à Boké etc.
- Postes diplomatiques :
- Les Officiers Supérieurs et même les Sous-officiers pourraient trouver des fonctions dans les postes suivants:
 - Ambassade,
 - Consulat,
 - Attaché de Défense,
 - Poste dans les organisations internationales :
 - Nations Unies, Union Africaine, CEDEAO, Union du Fleuve MANO, OMVG (Organisation de la Mise en Valeur du Fleuve Gambie).
- Les Officiers Subalternes et Sous-officiers ayant occupé des fonctions dans l'Administration civile:
- Le CNDD à sa création comptait un certain nombre de militaires dont la plus part étaient des officiers subalternes ou des Sous-officiers. Ils doivent poursuivre leur cursus pour valoriser leur formation avant leur retour dans les casernes.
- Cours des capitaines
- Ecoles d'État-major ou Ecoles techniques correspondantes etc.

Le principe devra être qu'aucun militaire ne soit laissé en rade.

5. Recommandations

1. Redimensionner les effectifs des Forces de Défense et de Sécurité en procédant à une baisse des ressources humaines (downsizing). L'effectif actuel est estimé à environ 30,000 personnes pour l'Armée (chiffre non-officiel).
2. Procéder à un recrutement pluriethnique au prorata de la démographie par région naturelle du pays, pour que les Forces soient le reflet de la Nation.
3. Respecter les textes qui régissent le recrutement. Statut Général des Armées : Loi L/97/034/AN du 3 Juin 1997, articles 3 à 8.
4. Intégrer l'éducation civique dans le programme de formation, pour la maîtrise, par les recrues, de la symbolique nationale.
5. Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, il faut respecter les textes y afférents (Statut Général des Armées) notamment en ce qui concerne le temps de séjour dans le grade par catégorie de personne, les systèmes d'avancement par grade et la mise à la retraite. Cette mesure permettra de réduire les frustrations et tensions entre ethnies.
6. Procéder à la signature de la nouvelle mouture du Statut Général des Armées.
7. Procéder à des déagements de cadres des Forces de Défense et de Sécurité vers des fonctions honorifiques ou du domaine réservé (représentations diplomatiques, institutions internationales, etc.).
8. Restaurer les cantonnements et les infrastructures militaires par le génie militaire pour permettre aux Forces de Vivre en caserne conformément au règlement militaire.
9. Prévoir la réinsertion d'éléments des Forces de Défense et de Sécurité libérés pour éviter qu'ils ne grossissent le rang des chômeurs, avec leur expertise en maniement d'armes.
10. Créer un service social par entité (Armée, Gendarmerie, Police) pour une meilleure symbiose entre familles d'hommes en uniforme : enseignement ménager, scolarisation des femmes, gestion en commun de projets porteurs.
11. Créer des mutuelles des Forces (Armée, Gendarmerie, Police) pour alléger les frais médicaux et les achats de médicaments.
12. Développer le concept Armée-Nation (relations civilo-militaires). Cela permet d'améliorer l'image de marque des Forces de Défenses et de Sécurité et de positiver les relations avec les populations. Il faut créer des Directions de relations publiques, utiliser les médias pour montrer au peuple les aspects non négatifs de ses Forces ; engager le génie militaire et les services de santé dans des actions de protection humaine.

13. Poursuivre la lutte contre le trafic de drogue. Restructurer le Ministère de lutte anti-drogue et grand banditisme en renforçant ses moyens humains et matériels et en redéfinissant et renforçant sa coopération avec les autres structures de l'Etat qui traitent de la même question.
14. Poursuivre et accentuer la lutte contre la prolifération des armes légères et le trafic d'enfants.
15. Reconvertir certains officiers subalternes et Sous-officiers dont le retour dans les casernes risquerait de poser des problèmes, en les réinsérant dans des structures telles que l'administration territoriale, les entreprises d'Etat, les sociétés et dans les ambassades et consulats.
16. Envoyer à l'extérieur du pays les jeunes officiers subalternes et les Sous-officiers qui ont bénéficié d'avancements exceptionnels et hors normes pour leur permettre de poursuivre leur cursus : Ecoles d'application, Cours des capitaines, Ecoles d'état major ou Ecoles techniques correspondantes. Ainsi, ils retourneront en caserne avec le niveau de qualification adéquat.
17. S'engager, avec une ferme volonté politique dans la réforme du secteur de la sécurité dans sa globalité.
18. Continuer d'animer des séminaires sur les relations civilo-militaires.
19. En matière de protection civile restructurer et redynamiser le corps national des Sapeurs Pompiers tout en renforçant ses moyens en personnels et en matériels pour lui donner une capacité d'intervention sur toute l'étendue du territoire ; il sera commandé par un officier général ou supérieur et permettra une réinsertion de nombreux militaires de tous grades.

6. Conclusion

La Guinée est un pays très riche en ressources naturelles tels que diamant, or, bauxite, fer, etc. Par ailleurs, le pétrole et l'uranium font l'objet de recherche.

Les forêts et les cours d'eau sont abondants. La plupart des cours d'eau des pays voisins prennent leur source en Guinée. La question qui se pose, est de savoir pourquoi, malgré ces richesses et un outil de défense jadis professionnel et performant, la Guinée ne jouit pas d'une stabilité durable. Une des raisons essentielles est à la fois la mal gouvernance d'une part et l'implication prématurée et durable des Forces de Défense et de Sécurité dans la chose politique d'autre part. La cause l'autre fois devient l'effet cette fois-ci.

Ces Forces de Défense et de Sécurité méritent d'être revalorisées.

L'étude a tout a tour abordé les différents défis et des menaces auxquels elles font face tel que le trafic de drogue, la division ethnique et la gestion des ressources humaines. Ces difficultés apparaissent dans le processus de recrutement et la formation. A cela s'ajoute la position géographique du pays, entouré par des Etats actuellement en situation de post conflit (parmi les 6 pays frontaliers, 4 sont des pays post conflits) et dont les rebelles errent le long des frontières à la disposition de tout preneur. En outre, et à l'instar de nombreux pays africains, des mésententes au sujet de certaines zones frontalières subsistent avec les voisins, bien que les organisations sous-régionales telle que la CEDEAO entreprennent vaillamment des solutions apaisantes et consensuelles par la gestion commune de certaines frontières (les pays frontières).

Des mesures surtout d'ordre social, et de relations civilo-militaires, "concept Armée-Nation" et la lutte contre les nouvelles criminalités constituent des palliatifs pour donner un caractère Républicain à l'outil de Défense de la Guinée. Les derniers soubresauts et dérapages sur la population civile nécessitent une reconversion et une réinsertion de quelques éléments des Forces de Défense et de Sécurité notamment les membres du CNDD et d'autres officiers de haut rang. Aucun militaire en activité ne devra être oisif ou abandonné à lui-même.

Certains points de cette étude devront faire l'objet d'exploitation détaillée.

Cependant la première réforme des Forces de Défense et de Sécurité devra être un changement de mentalité et de comportement. Il faut arriver à ce que le militaire guinéen circoncrive sa mission traditionnelle et limite ses actions dans ce cadre; qu'il reste à la disposition de l'Autorité civile choisie par le peuple, le fondement de sa vocation étant d'être et de rester républicain.

A ce titre, des séminaires et ateliers de formation sur des aspects tels que les relations civilo-militaires devraient être fréquemment organisés au profit des éléments des Forces de Défense et de Sécurité. Si l'on tient compte de toutes ces considérations et recommandations, et que l'on entame leur mise en application, la présente étude pourrait valablement servir de prélude à la réforme du Secteur de la Sécurité en Guinée.

Les efforts déployés pour la réalisation du présent document devront être encouragés et renforcés, par le Gouvernement, par la communauté Internationale et par les Forces de Défense et de Sécurité elles-mêmes. La prise en compte rapide des recommandations de cette étude pourra également être un moyen d'appui à la transition et de maintien du processus démocratique en cours.